

Avis sur le projet de SAGE Authion

Délibération n°16-35-B

Date de la convocation : 5 avril 2016

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SICALA Nièvre)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) représenté par M. Jean-Pierre BERGER
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Yves MASSOT (Tours)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA Indre-et-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Vincent ALDEBERT (SICALA du Loir-et-Cher) à M. Jean-Pierre REZÉ
M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Pierre BROSELLIER
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Laurent GERAULT
Mme Pascale HAMEAU (Saint-Nazaire) à M. Jean-Pierre BERGER
M. Didier LAVILLE (Clermont Communauté) à M. Bernard SAUVADE
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à Mme Stéphanie ANTON
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Patrick BAGOT
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Christiane JODAR
Mme Sophie TUBIANA (Saumur Loire Développement) à M. Yves MASSOT
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
Mme Marie-Thérèse VIALLE (Conseil départemental de la Creuse) à M. Christian BARLE
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Louis-François MARTIN

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,

-vu le courrier de la Présidente de la CLE en date du 12 février 2016, sollicitant l'avis de l'Etablissement public Loire sur le projet de SAGE Authion,

décide

Article un

De charger le Président de transmettre à la Présidente de la CLE du SAGE Authion les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe.

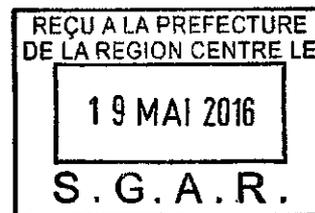
Le Président
de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : 19 MAI 2016

Date d'affichage : 20 MAI 2016

Certifié exécutoire : 20 MAI 2016



NR 0376